



La Chapelle Ville Nature

7, chemin des chaintres

44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Monsieur le Maire de La Chapelle sur Erdre

Rue Olivier-de-Sesmaisons

44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

La Chapelle sur Erdre, le 31 août 2021

Monsieur le Maire,

Nous avons été récemment alertés par les riverains du chemin du Domaine et du quartier de Mazaire du prochain lancement d'un nouveau projet immobilier démesuré, à l'angle rue de la Hautière et du chemin du domaine.

Ainsi les actuels hangars et les 2 maisons attenantes avec terrains arborés (dont des vieux chênes) seraient prochainement rasés pour laisser place à un grand nombre de collectifs. Même si une réunion d'information a été organisée le 15 juin 2021 par vos services, elle n'a concerné qu'un nombre très restreint de riverains, ce qui n'a pas permis d'informer tous les chapelains concernés qui résident chemin du domaine.

Ce projet immobilier d'ampleur, comme celui du chemin du domaine et de la rue Louis Maisonneuve (Projet du Domaine) en cours de réalisation, aurait un effet dévastateur sur la biodiversité encore présente dans cette zone, en limite de la ville et proche du Gesvres. Ainsi, comme sur le projet du Domaine, des dizaines d'arbres, dont de nombreux chênes et de vieux sapins seraient abattus.

Aujourd'hui, ce sont désormais 3 projets immobiliers, « Domaine », « Hautière », « Mendes France/Domaine », qui vont participer à la destruction de la biodiversité de ce quartier de Mazaire.

De tels projets qui ne tiennent pas compte de l'environnement, dans des zones vertes et arborées de notre commune portent une atteinte irréversible à notre cadre de vie et à celui des animaux qui y vivent, alors que tout devrait être fait pour préserver les vieux arbres.

La densification de l'habitat en centre-ville de La Chapelle sur Erdre ne doit pas se faire au détriment des vieux arbres et des haies bocagères alors que des terrains non arborés et des friches industrielles et commerciales restent en l'état pendant des années (Projet rue du Plessis, projet îlot Clouet-Jaurès annoncé en 2014, projet de l'ancien Garage Peugeot, projet de l'ancien terrain « France Boissons »,...). La priorité devrait être donnée à l'aménagement de ces zones grises, plutôt que sur les dernières parcelles arborées de notre ville.

L'exemple malheureux du projet du Domaine montre que le sort des vieux arbres importe peu face à la volonté des promoteurs de rentabiliser au mieux leur projet et de la ville de densifier au maximum, coûte que coûte. La suppression de la précieuse zone verte de l'ancienne parcelle des Salaisons de l'Erdre a porté une atteinte majeure à la biodiversité locale. Les riverains du chemin du Domaine ont constaté une nette diminution de la présence des oiseaux, des écureuils, des hérissons et ce n'est qu'un début. Sans arbres, la faune a disparu. Nous persistons à penser que les arbres en ville sont indispensables à tous et facteurs de régulation thermique.

A minima, l'article L350-3 du code de l'environnement protège les arbres d'alignement, mais dans le cas du projet immobilier de la Hautière, il faut aller au-delà et protéger tous les vieux arbres de la parcelle, ainsi que les haies bocagères. Concernant ce projet, nous demanderons donc une justification pour chaque arbre abattu et chaque morceau de haie arrachée. Nous serons appuyés dans notre démarche par le GNSA « Groupe National de Surveillance des Arbres » Pays Nantais. D'une manière plus générale, et compte tenu de la concomitance des 3 projets immobiliers sur ce périmètre réduit du seul chemin du domaine, nous demandons la révision complète du projet de la rue de la Hautière pour limiter son impact sur la biodiversité du quartier : **Réduction du nombre de collectifs et augmentation des espaces végétalisés, en compensation de la destruction de la parcelle boisée du projet du Domaine.**

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre demande. Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Bureau de La Chapelle Ville Nature